



EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 2 octobre 2023

Le 2 octobre 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 26 septembre 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 26 septembre 2023.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Evelyne FRANK ; Hélène MAXANT ; Magali QUIRING.

Messieurs Christophe CHILLET ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Romuald HEILLIG ; Gilles PRETAT et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s :

Madame Christine LODEWYCKX GRANGER ;

Monsieur René MATHIOT ;

Madame Anne RIVOAL.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs :

Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Jean-Luc ERB ;

Madame Catherine JUIN à Madame Laetitia ASCHBACHER.

Présents : 10

Votants : 12

DELIBERATION N° 9

SUBVENTION AU CCAS

(Rapporteur : Jean-Luc ERB)

Au vu des crédits prévus au budget et dans la continuité des années précédentes, il est proposé d'octroyer une subvention de 4 000 € au CCAS de la Commune de Saizerais afin de pérenniser les actions de celui-ci.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident de :

OCTROYER une subvention de 4 000 € au CCAS pour l'année 2023.

Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 2 octobre 2023

Le maire, Ludovic LEGGERI